

# HADOPI : LA LUTTE DE L'EMPIRE

LE 3 MAI 2009 OLIVIER SAMOUILLAN

**En 2007, Thierry Desurmont, Vice Président du Directoire de la Sacem évoquait sous l'euphorie du moment l'accord signé avec Deezer: "Nous sommes très satisfaits d'avoir signé cet accord avec Deezer qui permet non seulement de favoriser de nouvelles formes d'expressions mais surtout d'assurer de nouvelles rémunérations pour les auteurs." Pour un petit rappel, Deezer naît de [...]**

En 2007, Thierry Desurmont, Vice Président du Directoire de la Sacem évoquait sous l'euphorie du moment l'accord signé avec Deezer: *"Nous sommes très satisfaits d'avoir signé cet accord avec Deezer qui permet non seulement de favoriser de nouvelles formes d'expressions mais surtout d'assurer de nouvelles rémunérations pour les auteurs."*

Pour un petit rappel, Deezer naît de Blogmusik, un site pirate de diffusion de musique en streaming.... Au printemps de 2007, ce site musical ferme sous la pression de la Sacem pour renaître sous le nom de Deezer, avec l'accord de la même Sacem.

Aujourd'hui, la rémunération de Deezer aux producteurs est très faible : 22, 85 euros pour 24 185 écoutes. Deezer reverse environ 6% à 8% de ses revenus à la Sacem qui ne s'en satisfait pas. Deezer n'a d'autre choix que de rajouter toujours plus de pubs ou de passer en mode payant... Triste sort que celui de la culture contrainte à s'afficher constamment avec des marques de chaussures et de voitures pour exister. Les internautes ne paieront pas, ils iront juste voir ailleurs...

Il est rare que ces internautes fassent un usage commercial des musiques qu'ils téléchargent.

On peut trouver normal que celui qui fait une utilisation commerciale d'une oeuvre partage ses revenus avec l'artiste, mais pourquoi faire payer les mélomanes?

La culture, selon M. Sarkozy, doit se "moderniser" et obtenir "une obligation de résultats" (de l'argent). Mais le débat sur l'art ne doit pas se poser en ces termes-là... ne lui imposons pas une logique de rentabilité, c'est dangereux pour sa survie. Ainsi, seul l'art "fast food", massivement appréciable, survivrait au détriment de l'art d'auteur et d'essai, expérimental, d'avant-garde

Mais ces formes d'expression artistique entrent dans la catégorie du "non profit", ce qui est absolument inconcevable dans une logique capitaliste. Avec un gouvernement actuel menant une politique de "droite dure", ce "non-profit" sera persécuté, stigmatisé et puni.

La Sacem devrait certainement se questionner sur le modèle économique qu'elle a largement promu au lieu de jeter la responsabilité "de la dégradation dramatique des revenus des ayants droits" sur les internautes mélomanes.

Pour revitaliser les conditions des artistes et de la création, il faut aller chercher l'argent ailleurs que dans l'art lui-même. Au lieu de poser les débats sur l'internet et la culture comme l'opportunité de donner une nouvelle dynamique à un secteur en crise (le revenu moyen des artistes est environ 37 % inférieur à celui de l'ensemble de la population active), le gouvernement préfère mener une politique répressive qui de surcroît n'est pas avantageuse pour la création.

Il existe des solutions alternatives, en voilà une et ce n'est pas la seule :

Il existe environ 19 millions de lignes haut-débit en France. Une augmentation de 3 euros de la facture internet mensuelle générerait 57 millions par mois et 684 millions par an, ce qui permettrait à la Sacem de doubler les distributions annuelles. Cette somme équivaudrait à près de 6 fois les versements de l'industrie du disque et du vidéodisque. Cela serait une redevance, comme pour l'audiovisuel public.

Le débat actuel autour de l'avenir de l'industrie de la musique n'est pas, contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, celui de la protection des artistes et de la création. Nous sommes les témoins de la lutte de l'empire des majors et des éditeurs, face à l'émergence d'un nouvel ordre économique mondial généré par le numérique basé sur une notion pourtant pas si nouvelle: le partage.

Olivier Samouillan

### DUBOIS

le 3 mai 2009 - 20:16 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Il faut que les producteurs fassent le deuil de la toute puissance du disque, sinon on ne va pas y arriver. Il faut savoir que sur un contrat d'artiste, l'artiste touche au mieux 11% des bénéfices, le plus souvent, il en touche 9%. La production prend le reste, alors on peut se demander si effectivement ce sont pour les artistes qu'on se bat aujourd'hui ou plutôt pour les majors et les éditeurs. Un artiste gagne sa vie avec les concerts, les utilisations de ses oeuvres (pubs, compositions pour d'autres, musiques de film et documentaires, etc.) et les droits d'auteurs. Certes, la musique ne peut pas être gratuite, question de principe, tout travail méritant salaire. Mais peut-on pour autant traquer tout forme de diffusion sur internet ? Deezer, ce n'est pas du téléchargement illégal, c'est comme une bibliothèque qui nous prête des morceaux. Donc quoi de choquant ? Oui, bien sûr, internet est un vecteur facile de piratage, mais alors faire payer tout le monde à la base en considérant internet comme un média et reverser la somme à la Sacem qui redistribuerait le tout aux artistes, ne serait-ce pas une solution pour eux de continuer à exister? Sauf que dans ce cas, les éditeurs toucheraient moins que sur les ventes de disques, et les producteurs ne toucheraient rien du tout. Alors voilà, effectivement, on cherche à protéger les majors. Pas les artistes.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### JEAN-MARC PLUEGER

le 3 mai 2009 - 21:22 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Euh, sorry mais les versements SACEM n'ont rien à voir du tout avec les versements aux producteurs. La SACEM s'occupe des versements aux compositeurs et aux interprètes, et ne s'occupe pas du tout des producteurs. Pour la Sacem, le tarif est de 6 à 8% du revenu pub avec un minimum de 700 Euros par million de chansons jouées, donc 16,92 euros pour 24 185 écoutes, et pas 22,85 euros. Quand à ce qui est versé aux producteurs, le contrat se négocie producteur par producteur, mais la moyenne est de un centime d'euros par écoute, soit 241,85 Euros toujours pour 24 185 écoutes. Pour résumé, au total les 24 185 écoutes en on demand génèrent un total de 258,77 euros qui se répartissent de la façon suivante : 6,54% aux auteurs et compositeurs via la Sacem, et le reste aux producteurs.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### OLIVIERSAMOUILLAN

le 4 mai 2009 - 0:24 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Merci Jean-Marc pour ce commentaire très instructif, il connaît bien la question, il est co-fondateur du site d'écoute en streaming <http://www.jjwa.fr>  
Bonne écoute! ;)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### CRICRI

le 4 mai 2009 - 15:34 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*La Sacem, comme son nom l'indique s'occupe de redistribuer des droits aux auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Les interprètes ne sont donc pas concernés par ces "répartitions", sauf, bien sûr s'il s'agit d'ACI (auteurs-compos ET interprètes).*

*Pour les interprètes, les producteurs... il a été mis en place une rémunération dite équitable mais qui n'est pas géré par la Sacem. C'est la SPRE : <http://www.spre.fr/PRESENTATION1.ASP>*

*La problématique dans cette affaire Hadopi c'est qu'on mélange un peu tout : auteurs, compositeurs, artistes-interprètes, producteurs..*

*Ce qui n'empêche pas, sur le fond, l'inutilité de la loi Hadopi qui, avant d'être votée, a déjà 10 ans de retard.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**VIVA MUSICA**

le 7 mai 2009 - 11:56 &amp;bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*L'idée d'une redevance sur les FAI est loin d'être une mauvaise idée. Elle commence à faire son chemin et a été plusieurs fois citée dans les allée du MaMA au Printemps de Bourges.*

*"On peut trouver normal que celui qui fait une utilisation commerciale d'une oeuvre partage ses revenus avec l'artiste, mais pourquoi faire payer les mélomanes?" Quid d'une utilisation commerciale ? Le rapport a la musique est il seulement marchand ? Le cas NiN nous montre bien que le mélomane achète pas pour avoir , accéder au contenu mais aussi pour son plaisir, sa reconnaissance et la valeur symbolique qu'il associe à son artiste qu'il aime.*

*Un problème bien complexe en fait.*

*Le modèle économique de la musique change, c'est indéniable. Jusqu'à preuve du contraire, la production est toujours associée à un investissement. Quid du retour sur investissement du "producteur"; qu'il soit label ou artiste auto-produit, avec l'évolution rapide du business, que gagne celui qu'investit ?*

*Et là, on ne trouve pas trop de réponse car les débats se cristallisent autour des problème de distribution du contenu et de diffusion.*

*Je pense que ce système doit venir en complément de ce qui existe déjà. Enfin, toujours le même problème de redistribution. Et là, c'est une refonte des conditions de redistribution qui doit être élaborer. bref, bien du travail ;-)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**ZELWER JEAN-MARC**

le 18 mai 2009 - 11:27 &amp;bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je crois qu'il y a beaucoup de confusion.*

*Concernant la Loi Hadopi, le seul élément dont je sois convaincu c'est que la solution répressive n'est pas la bonne, ou ne correspond hélas qu'à celle d'une société immature.*

*Et ce n'est pas ça qui donnera des moyens aux artistes "en développement" en tout cas*

*...*

*Pour l'utilisation "gratuite" de la musique, le mal est fait, le ver est dans le fruit.*

*Enfant, on mange ce que "maman" a préparé, on ne se demande pas si la nourriture a un coût, on comprend plus tard...*

*L'échange est essentiel et plus que souhaitable dans une société humaine, mais pas le pillage...*

*Saluti à tous*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**EPELBOIN**

le 18 mai 2009 - 12:40 &amp;bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*@Zelwer*

*et la surveillance généralisée de la population, cela ne vous choque pas ? (vous n'êtes pas obligé, ceci dit, de nombreux de modèles de civilisation se sont montés sur ce principe, et la technologie, comme le prédisait Orwell, va certainement relancer ce vieux modèle que l'on croyait disparu au cours du XXe siècle)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

**POLI JEAN-PIERRE**

le 19 septembre 2011 - 6:06 &amp;bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Le partage fait peur au gouvernement, car cette notion est au coeur de tous les hommes, sans autorité suprême et sans frontières...*

*Attention, le verrouillage des grandes libertés est à la source des grandes révolutions...*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

